



# Brève du SNUipp n°34



## Stages de formation syndicale

Le SNUipp-FSU21 vous propose plusieurs stages de formation syndicale au mois de mars.

**Comment participer ?** Chaque enseignant-e a droit à 12 jours de formation syndicale par an, qu'il-elle soit syndiqué-e ou non. Il suffit d'envoyer le courrier proposé en PJ à votre IEN au moins un mois avant la date du stage.

N'oubliez pas de nous avvertir de votre participation (par mail ou téléphone)

## Rappel : stage MATERNELLE le mardi 8 mars "Egalité Filles-Garçons"

**Attention : derniers jours pour envoyer votre demande ! (avant le 8 février)**

Le "vivre ensemble", la socialisation sont des missions de l'école, dès l'entrée à l'école maternelle. La posture et la vigilance de l'enseignant-e sont essentielles dans la construction de l'enfant, de l'élève, du/de la citoyen-ne. L'éducation à l'égalité est un enjeu important de cette construction. Les intervenant-es : Cécile Ropiteaux (secteur droits et libertés du SNUipp-FSU) et Gaël Pasquier (maître de conférence en sociologie, formateur à l'ESPE de Créteil) fourniront un éclairage sur les stéréotypes et autres freins à l'égalité, sur le rôle de l'enseignant-e, et proposeront des pistes de réflexion, en lien avec les programmes de maternelle, en amont de la préparation de classe.

## Stages spécial MOUVEMENT

Bientôt vont arriver les opérations de « mouvement » qui vont concerner un grand nombre d'entre vous. Avec l'introduction des vœux sur zones il y a quelques années, le mouvement des personnels est devenu plus compliqué et surtout plus opaque. Nominations sur zones, sur postes, fiche de préférences, barème mouvement, postes à profil... Tout cela est bien compliqué ! D'autant plus que certaines règles vont encore être modifiées cette année.

**Rappel : pour les débuts de carrière : stagiaires, T1, T2...**  
**jeudi 24 et vendredi 25 mars 2016**

date limite pour envoyer votre demande le 24 février

**Et nouvelle date pour tous les enseignant-es :**  
**mardi 22 mars 2016**

date limite pour envoyer votre demande le 22 février

Contact : 03.80.73.57.17  
Adresse : 45 rue Parmentier  
21000 DIJON  
Mail : [snu21@snuipp.fr](mailto:snu21@snuipp.fr)

Permanence du lundi au  
vendredi de 9h à 17h,  
mercredi : 9h à 12h.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>  
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>  
Sites nationaux : FSU : <http://www.fsu.fr>  
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>